

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE PERMIS D'AMENAGER POUR LA REHABILITATION D'UNE PECHERIE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Madame le Maire de la Plaine sur Mer fait connaître qu'en application du Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 121-24 et L.146-6, ainsi que du Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-2, L.123-12 et L. 123-19, il sera procédé à une mise à disposition du public à la mairie de la Plaine sur Mer, du dossier portant sur la demande de permis d'aménager n°044 126 25 03003 pour la réhabilitation d'une pêcherie privée.

OBJET DU PROJET

Le permis d'aménager n°044 126 25 03003 a pour objet la reconstruction de la pêcherie au carret n°65 à usage privatif de loisirs, située Pointe de la Pierre à la Plaine sur Mer, suite à sa destruction par la tempête de novembre 2023. Cette demande d'autorisation comporte la reconstruction de la pêcherie existante et de sa passerelle d'accès, la mise en place d'une cabane de 9 mètres carrés, sur une plateforme de 16 mètres carrés, sera fixé sur des poteaux en bois et relié à la côte rocheuse par une passerelle d'environ 4 mètres depuis l'accès existant. Le projet s'inscrit sur les traces de l'ancienne pêcherie en réutilisant des éléments restants (chemin d'accès, fondations).

DATES, LIEUX ET HORAIRES DE LA MISE A DISPOSITION :

La mise à disposition du dossier se déroulera à l'accueil de la Mairie de la Plaine sur Mer.

Du 30 octobre 2025 à 9h au 30 novembre 2025 à 16h30 inclus

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Une mise à disposition électronique du dossier sera également disponible durant cette même période, sur le site internet de la Mairie, rubrique urbanisme.

Site : <http://www.laplainesurmer.fr/>

CONTENU DU DOSSIER

Le dossier comprendra la demande de permis d'aménager (pièces administratives et graphiques) et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques concernées mentionnées par les Codes susénoncés, notamment l'arrêté portant décision « d'examen au cas par cas » délivré par le Préfet de la Région Pays de la Loire qui dispense la production d'une étude d'impact. Ces éléments, ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public pendant la durée prévue ci-dessus.

CONSULTATION DU DOSSIER

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place, à la Mairie de la Plaine sur mer, ainsi que sur le site internet de la Mairie.

CONSIGNATION DES OBSERVATIONS

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre des observations du public prévu à cet effet, disponible à l'accueil de la Mairie de la Plaine sur Mer.
- Par courrier postal, adressé à Madame le Maire, à l'attention du Service Urbanisme - Place du Fort Gentil 44770 - la Plaine sur Mer, en mentionnant l'objet « *Observations du public – PA 044 126 25 03003* ».
- Par courriel à l'adresse urbanisme@laplainesurmer.fr à l'attention du Service Urbanisme en mentionnant l'objet « *Observations du public – PA 044 126 25 03003* ».

Ces observations du public devront parvenir à la Mairie dans un délai de trente jours à compter de la date de début de mise à disposition du dossier au public.

CLOTURE ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

A l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par Madame le Maire de la Plaine sur Mer.

COORDONNEES DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR PRENDRE LA DECISION

Madame Danièle VINCENT, Maire de la Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 02 40 21 50 14.

COORDONNEES DU SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE DEMANDES

A l'attention du Service Urbanisme

Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 02 40 21 50 14, ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@laplainesurmer.fr

COORDONNEES AUQUELLES DES OBSERVATIONS OU QUESTIONS PEUVENT ETRE ADRESSEES DURANT CET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

A l'attention du Service Urbanisme

Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 02 40 21 50 14, ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@laplainesurmer.fr